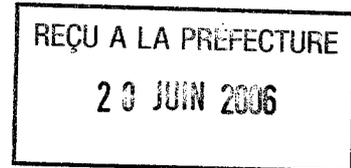


Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations
de la Commission Permanente

N° CP *9e/14-06*
Séance du **16 JUIN 2006**



Contrats de mission entre l'Association de Prévention APSIS, les Communes de BISEL et de WITTENHEIM et le Conseil Général du Haut-Rhin

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU l'arrêté du 4 juillet 1972 n° 76/26 bis et ses circulaires d'application relatifs aux clubs et équipes de prévention,
- VU le Code de l'Action Sociale et des Familles en ses articles 121-2 et L 221-1 précisant la participation du Département aux actions visant à prévenir la marginalisation et à faciliter l'insertion ou la promotion sociale des jeunes et des familles,
- VU la délibération du Conseil Général du 27 octobre 1997 relative à la constitution d'une mission d'appui aux communes pour les problématiques jeunes
- VU le cahier des charges du Conseil Général et la charte des associations de prévention spécialisée adoptés par l'Assemblée Départementale le 11 juin 1999
- VU la délibération n° 2006/I - 901 du Conseil Général du 8 décembre 2005 fixant le budget départemental aux Clubs et Services de Prévention Spécialisée pour l'année 2006,
- VU la délibération n°E8-2004 du Conseil Général du 14 avril 2004 relative aux délégations accordées à la Commission Permanente modifiée par la délibération 2004/IV-108 du 15 octobre 2004,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Autorise le Président du Conseil Général à signer les contrats de mission entre l'Association de prévention APSIS, les communes de BISEL et de WITTENHEIM et le Conseil Général du Haut-Rhin, joints en annexe au rapport.

Adopté
.....voix contre
.....abstentions

Acte certifié exécutoire
Réception par le Préfet **20 JUIN 2006**
Publication **23 JUIN 2006**
Pour le Préfet, Conseil Général
par délégation



Ludovic LIONS

LE PRÉSIDENT

Charles BUTTNER